



Conseil économique et social

Distr. générale
23 février 2022
Français
Original : anglais

Session de 2022

23 juillet 2021-22 juillet 2022

Compte rendu analytique de la 7^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 4 février 2022, à 10 heures

Président : M. Chindawongse (Vice-Président) (Thaïlande)

Sommaire

Point 8 de l'ordre du jour : Débat consacré aux questions de coordination (*suite*)

Table ronde : « Tirer parti des perspectives régionales pour une reprise inclusive et résiliente guidée par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 »

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org)

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).

22-01470X (F)



Merci de recycler



En l'absence de M. Kelapile (Botswana), M. Chindawongse (Thaïlande), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 8 de l'ordre du jour : Débat consacré aux questions de coordination (suite)

Table ronde : « Tirer parti des perspectives régionales pour une reprise inclusive et résiliente guidée par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 »

1. **M^{me} Algayerova** (Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Europe (CEE)), intervenante, s'exprimant en visioconférence, dit que le Forum régional pour le développement durable de la région de la CEE réunit de multiples acteurs qui viennent y puiser un certain nombre d'enseignements en vue d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. L'édition 2022 de ce Forum sera consacrée aux moyens de relier les actions menées au niveau local aux mesures prises au plan national pour appuyer la réalisation de ces objectifs.

2. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a insufflé un nouvel élan en faveur d'une reprise porteuse de changement qui puisse s'attaquer à des problèmes de longue date, tels que les changements climatiques et la dégradation de l'environnement. La mise en avant de solutions permettant de relâcher les pressions exercées sur l'environnement tout en garantissant la prospérité économique reste une préoccupation centrale de la CEE. Les approches intégrées de ce type se traduisent par des politiques plus efficaces et plus percutantes, mais celles-ci demeurent bien souvent inabouties dès lors qu'elles négligent la dimension transfrontalière des problèmes. Les cadres réglementaires mis en place par la CEE dans des domaines tels que les transports et l'environnement facilitent la coopération transfrontalière et la gestion des ressources communes ; ils ont permis de lancer des initiatives nationales comme le Programme d'études de la performance environnementale, qui donne à des experts de divers secteurs la possibilité de fournir des conseils pratiques s'inscrivant dans une démarche d'ensemble quant aux moyens de promouvoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

3. Un autre axe important de l'action de la CEE consiste à veiller à ce que l'environnement bâti réponde aux exigences en matière de développement durable, notamment en contribuant à l'atténuation des effets des changements climatiques. La Commission aide les États à accroître l'efficacité énergétique de leurs bâtiments en leur offrant une assistance de plusieurs ordres : appui

normatif, conseils et renforcement des capacités. Dans le cadre de ses travaux sur les villes intelligentes, elle met à contribution les potentialités technologiques pour améliorer les services publics et cherche à financer la mise en œuvre de projets porteurs de transformation.

4. Les travaux statistiques de la Commission continueront de fournir une base solide pour recenser les problèmes et définir des politiques judicieuses. La crise de la COVID-19 a accru la demande de données différenciées sur ses incidences pour les hommes et les femmes. La CEE intensifie le concours qu'elle apporte aux bureaux nationaux de statistiques pour répondre à cette demande et continuera d'œuvrer à l'amélioration des indicateurs statistiques sexospécifiques.

5. L'édification de sociétés plus prospères, dont nul ne soit exclu, et qui soient aussi écologiquement durables suppose de nouvelles approches en termes de consommation et de production à l'échelle planétaire. Lors de sa soixante-neuvième session, la CEE a chargé ses organes subsidiaires d'étudier les moyens de renforcer l'impact des instruments auxquels elle a recours en la matière, afin de favoriser des approches circulaires permettant une utilisation plus efficace des ressources. Les multiples projets de coopération technique mis récemment en chantier dans ce domaine devraient donner des résultats significatifs.

6. **M^{me} Alisjahbana** [Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)], intervenante, s'exprimant en visioconférence, déclare que le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable est une occasion unique de mobiliser l'action régionale pour relancer la dynamique en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable, alors que le monde se remet de la pandémie de COVID-19. La CESAP s'est employée, depuis 2020, à faire état des résultats obtenus collectivement par le système des Nations Unies pour le développement à l'échelon régional et à recueillir les réactions des États Membres lors du Forum. Grâce au rapport sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable pour l'Asie et le Pacifique et au rapport du Partenariat Asie-Pacifique pour les objectifs de développement durable, la CESAP peut non seulement suivre les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs, mais également mettre en lumière les politiques et solutions permettant de s'assurer qu'aucun individu et aucun pays ne soient laissés pour compte.

7. En 2022, il faudra continuer de s'attacher à ne laisser personne de côté tout en renforçant les régimes étendus de protection sociale et les systèmes universels de soins de santé garantissant des vaccins pour tous. La

CESAP s'efforce, de concert avec le système des Nations Unies pour le développement, de traduire en actions nationales les engagements du plan d'action visant à resserrer la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique. L'action climatique trouve peu à peu sa place dans les stratégies nationales de relèvement post-COVID. La dynamique prônant l'élaboration de feuilles de route nationales pour la réalisation du septième objectif de développement durable, l'établissement d'une stratégie de transition énergétique et la mise en place d'un mécanisme de tarification du carbone prend de l'ampleur. Le Programme d'action régional pour le développement du transport durable en Asie et dans le Pacifique (2022-2026) constitue une étape importante pour l'amélioration de la connectivité des transports. Les travaux que la Commission a consacrés aux échanges intelligents face aux changements climatiques, y compris les dispositions types relatives au commerce en temps de crise, ont permis de faire en sorte que les biens et services puissent franchir les frontières en toute sécurité pendant la pandémie. L'accélération de la numérisation et la mobilisation de sources de financement conformes au Programme de développement durable à l'horizon 2030 constitueront des priorités en 2022. Les instruments de financement inclusifs tels que les échanges de dettes contre des mesures d'adaptation aux changements climatiques, en particulier dans le Pacifique, et les obligations durables pour les pays les moins avancés seront à cet égard d'une importance primordiale.

8. En alignant ses travaux sur le système des Nations Unies pour le développement, la CESAP a accentué le soutien qu'elle apporte au niveau national. Depuis 2018, elle a ainsi aidé plus de 30 pays à réaliser leurs examens nationaux volontaires. La résolution 77/1 de la CESAP – Reconstruire en mieux après une crise grâce à la coopération régionale en Asie et dans le Pacifique – guide le Secrétariat dans la mise sur pied d'initiatives clés reposant sur des cadres de coopération régionaux et sous-régionaux. Les plateformes intergouvernementales de la Commission ont souligné combien il était important d'intégrer le commerce, l'énergie, la réduction des risques de catastrophe, les finances et les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil dans les priorités politiques nationales de l'après-COVID-19.

9. L'année 2022 marque le soixante-quinzième anniversaire de la CESAP. Sa soixante-dix-huitième session qui se tiendra prochainement sera donc une occasion toute indiquée d'affirmer plus que jamais la volonté des uns et des autres d'inscrire au centre du programme commun la coopération régionale axée sur les peuples et sur la planète.

10. **M^{me} Dashti** [Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)], intervenante, s'exprimant en visioconférence, fait remarquer que la région arabe affiche l'un des taux d'inégalité les plus élevés au monde, et que les écarts dans la répartition des richesses se sont accrus durant la pandémie de COVID-19, à telle enseigne que la frange de la population représentant 1 % des plus fortunés détenait, fin 2020, près de 45 % de la richesse globale de la région. Quelque 27 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. La région possède la plus forte concentration de réfugiés et de personnes déplacées, et aurait besoin, selon les estimations, de 462 milliards de dollars supplémentaires pour pouvoir opérer un redressement plus rapide et plus inclusif après la pandémie.

11. Du fait de la pandémie de COVID-19, la dette publique brute de la région arabe a atteint un niveau historique de 1 400 milliards de dollars. La CESAO a mis en place un mécanisme de conversion de la dette en investissements pour la protection du climat et la réalisation des objectifs de développement durable, l'idée étant de permettre aux débiteurs et créanciers de respecter les engagements pris dans le cadre des objectifs de développement durable et de l'accord de Paris, et de promouvoir la coopération Nord-Sud et triangulaire.

12. La CESAO donne aussi l'occasion de réunir les ministres et leurs équipes techniques pour refondre les régimes de protection sociale et réduire les inégalités. Le Forum ministériel arabe sur l'avenir de la protection sociale dans la région, qui s'est tenu en novembre 2021, a ainsi débouché sur l'adoption d'une déclaration dans laquelle les ministres se sont entendus sur les principes essentiels concernant la couverture et le financement de la protection sociale, les moyens de faire face aux chocs, et la gouvernance.

13. L'intervenante insiste sur la nécessité de maîtriser au mieux les dépenses publiques et d'améliorer leur efficacité compte tenu de la faible marge de manœuvre budgétaire. La CESAO a défini à cet égard une approche intelligente destinée à aider les États Membres à optimiser leurs dépenses sociales.

14. Le Forum arabe pour le développement durable, qui se déroulera en 2022, offrira la possibilité de mettre en avant les problèmes rencontrés, mais aussi d'afficher de plus hautes ambitions quant aux résultats que les Nations Unies et la région sont en mesure d'atteindre. Il appartiendra aux multiples parties prenantes d'unir leurs efforts et de faire preuve de créativité pour parvenir à une reprise inclusive et résiliente.

15. **M^{me} Songwe** [Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique (CEA)], intervenante, s'exprimant en visioconférence, déclare que la réaction à la crise générée par la COVID-19 a été au cœur des discussions de la conférence annuelle ONU-Union africaine. La CEA a travaillé sans relâche avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance pour être parmi les premières institutions à livrer des vaccins en masse sur le continent africain. En collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le Fonds d'équipement des Nations Unies et l'Union internationale des télécommunications, la CEA a dispensé à quelque 25 000 jeunes femmes une formation sur les techniques de codage et de traitement informatique, ce qui leur a permis de poursuivre leurs activités. Pendant la crise, les femmes qui ont eu accès à des plateformes numériques d'information et de communication s'en sont beaucoup mieux sorties que les autres. La CEA a donc continué à militer pour améliorer l'accès à ces plateformes.

16. Si seuls quatre pays africains présentaient un risque élevé de surendettement lorsque la crise de la COVID-19 a éclaté, ils sont désormais 17 dans ce cas. La CEA travaille avec bon nombre de ces pays pour mettre au point des modes de financement nouveaux et novateurs, et pour étudier les moyens d'améliorer les ressources nationales et de créer des fonds souverains. Lors de sa prochaine session, la CEA se concentrera sur le financement du commerce. L'Union africaine a récemment adopté l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Dans un contexte marqué par la perturbation des chaînes mondiales d'approvisionnement, l'inflation, la hausse des prix et les pénuries, l'amélioration des échanges entre les pays africains pourrait contribuer à réduire la pauvreté et les inégalités sur le continent. La CEA met au point une plateforme commerciale, l'African Trade Exchange, qui permettra de suivre les échanges réalisés sur le continent.

17. La vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques aura lieu sur le continent africain. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Département des affaires économiques et sociales, la CEA étudie les actions de sensibilisation susceptibles d'être engagées et ce qui pourrait être fait pour placer les solutions fondées sur la nature au cœur des travaux de la Conférence. Pour ce qui est de la tarification du carbone, il faut trouver des

moyens de dégager des fonds supplémentaires pour le continent grâce à des mécanismes fondés sur les marchés plutôt qu'en ayant recours à des organismes donateurs.

18. La pandémie de COVID-19 a montré que l'Afrique courait davantage de risques que d'autres continents. Il convient donc de mettre en place des régimes communs d'assurance pour faire face aux futures pandémies et crises. La CEA s'emploie à créer de nouvelles institutions financières afin d'amener les pays du continent à mieux résister aux risques.

19. Au total, 22 pays de la CEA se sont engagés à réaliser un examen national volontaire, et il n'en reste plus qu'un à ne pas l'avoir fait.

20. **M^{me} Bárcena** [Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)], intervenante, s'exprimant en visioconférence, déclare que l'intégration et la solidarité régionales sont essentielles pour lutter contre les asymétries et disparités mondiales toujours plus importantes entre pays développés et pays en développement. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes sera celle qui connaîtra la plus faible croissance de toutes en 2022; c'est aussi la région en développement la plus endettée. Les pays qui la composent présentent des taux de croissance très bas, des niveaux d'investissement peu élevés, une marge de manœuvre budgétaire limitée, une forte inflation et des taux de chômage et d'emploi informel importants, particulièrement chez les femmes et les jeunes. Les niveaux de pauvreté de la région vont en s'aggravant: 201 millions de personnes vivent ainsi en situation de pauvreté et 86 millions dans une extrême pauvreté.

21. Les enfants et les jeunes ont été durement touchés par la pandémie de COVID-19, et il importe à présent de rouvrir les écoles. La CEPALC étudie ce qu'il en coûterait de mettre sur pied des systèmes nationaux de garde qui donneraient aux femmes la possibilité de réintégrer le marché du travail. L'intervenante considère que l'accès équitable aux vaccins partout dans le monde est la mesure la plus importante qui soit pour soutenir la reprise après la pandémie. Il faut qu'ils soient plus largement accessibles dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, dont 26 pays ont encore un taux de vaccination inférieur à 70 % de leur population. Le plan pour l'autosuffisance sanitaire en Amérique latine et dans les Caraïbes vise à stimuler la production et la distribution de vaccins et de produits pharmaceutiques au niveau régional et à instituer un système d'approvisionnement régional qui puisse renforcer les capacités de fabrication locales et fournir des vaccins pour tous. Pour promouvoir une relance verte, les

écosystèmes de la région doivent être intégrés dans la comptabilisation des progrès économiques.

22. Au niveau national, des pactes budgétaires doivent venir appuyer le nouveau contrat social. En s'attaquant à l'évasion fiscale, qui représente 6,1 % du produit intérieur brut (PIB) régional, il serait possible de gagner près d'un point de PIB par pays. La CEPALC s'est également attelée à la refonte des régimes de redevances liées à l'extraction des ressources naturelles. Au plan international, la Commission examine actuellement la proposition du Premier Ministre de la Barbade, Mia Mottley, d'émettre 500 milliards de dollars de droits de tirage spéciaux pour financer l'action climatique et travaille d'arrache-pied pour faciliter les échanges de dettes contre des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans les Caraïbes. La CEPALC encourage la transition numérique universelle, grâce à laquelle 66 millions de foyers qui en sont actuellement dépourvus devraient pouvoir se connecter à l'Internet. Il faudrait également revoir l'architecture internationale de la dette et déployer des instruments innovants pour améliorer son remboursement et permettre de mieux y faire face.

23. La CEPALC a fait en sorte d'harmoniser davantage les thèmes de ses organes subsidiaires et ceux dont s'occupent la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, la Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes, le Conseil régional de planification et le Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes. Les liens les plus importants qui existent entre les objectifs de développement durable seront examinés lors du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, qui se tiendra du 7 au 9 mars 2022 à San José.

24. **M^{me} Vukovich** (Présidente de l'Office hongrois de statistique; Vice-Présidente de la Commission de statistique), intervenante, déclare dans un message vidéo préenregistré, qu'il est indispensable de pouvoir disposer de statistiques de grande qualité, fiables et comparables au niveau international, surtout en temps de crise. La communauté mondiale des statisticiens a répondu de manière souple et innovante à la demande accrue de données actualisées et ventilées pendant la pandémie de COVID-19.

25. Parmi les questions qui seront abordées lors de la cinquante-troisième session de la Commission qui se tiendra prochainement figurent les indicateurs des objectifs de développement durable, les données en libre accès, les comptes nationaux et les statistiques sur les changements climatiques. Le rôle des instituts nationaux de statistique dans les systèmes de données,

ainsi que le financement et les investissements durables dans ce domaine sont d'autres sujets très pointus inscrits à l'ordre du jour des travaux de la Commission. Dans le droit fil de l'examen auquel le Conseil soumet ses organes subsidiaires, la Commission entend revoir son mandat, vieux de 50 ans, afin de tenir compte de l'évolution et de l'élargissement du système de statistiques et de données, ainsi que de la modernisation des systèmes statistiques nationaux.

26. La Commission de statistique a à cœur de travailler en étroite collaboration avec les autres organes subsidiaires du Conseil. Ses nombreux groupes de travail rassemblent des spécialistes en matière de données et de statistiques issus de l'ensemble des organismes de l'ONU.

27. **M. Manolo** (Représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président de la Commission de la population et du développement), intervenant, indique dans un message vidéo préenregistré, que la Commission de la population et du développement a adopté par consensus, en avril 2021, une résolution sur la population, la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement durable, grâce en grande partie aux efforts engagés pour revitaliser ses travaux. Dans ce texte, la Commission demande de maintenir en état de fonctionnement les chaînes d'approvisionnement alimentaires et agricoles ainsi que les systèmes de santé, et de mettre en place une couverture sanitaire universelle. Elle exhorte également les États Membres à permettre l'accès équitable, abordable et rapide, à l'échelle mondiale, à des vaccins sûrs et efficaces contre la COVID-19, y compris par l'intermédiaire du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19.

28. À sa cinquante-cinquième session, qui se tiendra en avril 2022, la Commission cherchera à déterminer les conséquences que pourraient avoir les grandes tendances démographiques en termes de lutte contre la faim et la pauvreté, ainsi que pour ce qui concerne la promotion de la santé, de l'éducation et de l'égalité des sexes, ou encore de la production et de la consommation durables. La redynamisation de ses travaux permettra à la Commission d'accroître sa collaboration avec la Commission de statistique sur les données démographiques et de coopérer plus étroitement avec la Commission du développement social sur les stratégies en faveur d'un développement inclusif et durable.

29. **M^{me} Squeff** (Représentante permanente de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies) et Présidente de la Commission du développement social, intervenante, déclare dans un message vidéo préenregistré, qu'au cours de l'année écoulée, la

Commission du développement social s'est intéressée au rôle de l'informatique dans le développement social et a formulé des recommandations visant à réduire la fracture numérique et à promouvoir l'inclusion numérique. La prochaine session de la Commission, qui se déroulera en février 2022, portera principalement sur l'éradication de la faim et de la pauvreté, qui touchent des millions de personnes dans le contexte de la pandémie de COVID-19. L'une des questions nouvelles auxquelles sera consacrée la session, à savoir les « Politiques nationales et mesures adoptées par les États Membres pour combattre la faim et la pauvreté pendant la pandémie de COVID-19 et au-delà », aura pour objet d'encourager le partage des bonnes pratiques et d'ouvrir des possibilités de coopération internationale. Cette session sera l'occasion de renforcer la solidarité mondiale et d'élaborer un nouveau contrat social qui donnera à tous les individus les mêmes chances.

30. **M^{me} Joyini** (Représentante permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies et Présidente de la Commission de la condition de la femme), intervenante, indique dans un message vidéo préenregistré, qu'à sa soixante-sixième session, qui aura lieu en mars 2022, la Commission de la condition de la femme examinera le thème prioritaire de la « Réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles dans le contexte du changement climatique, des politiques et programmes de réduction des risques environnementaux et de catastrophe » et se penchera sur la question nouvelle intitulée « Agir pour l'égalité des genres et un avenir durable à la faveur des activités de relèvement menées pour faire face à la pandémie de COVID-19 ». Les résultats des discussions sur ces deux sujets constitueront les contributions de la Commission aux travaux du Conseil et du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2022.

31. **M. D'hoop** (Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Vienne et Président de la Commission des stupéfiants), intervenant, appelle, dans un message vidéo préenregistré, à prendre en compte, lors des discussions relatives à la manière de mieux reconstruire, les effets dévastateurs de la pandémie de COVID-19 sur les efforts déployés pour résoudre le problème mondial de la drogue. Une action multidisciplinaire coordonnée est indispensable, comme l'a souligné la Commission des stupéfiants dans sa déclaration relative à l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la mise en œuvre des engagements communs pris par les États Membres pour aborder et contrer tous les aspects du problème mondial de la drogue, adoptée lors de sa soixante-quatrième

session, en 2021. La Commission apporte son soutien aux États Membres dans la mise en œuvre de cette déclaration.

32. Lors de ses discussions thématiques annuelles et des réunions de ses organes subsidiaires, la Commission favorise l'échange de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de l'expérience. Au cours de ses réunions régionales, les praticiens nationaux font état des informations dont ils disposent concernant l'impact régional de la COVID-19 sur la situation mondiale en matière de drogue. La Commission poursuivra son action en vue d'accélérer la mise en œuvre des engagements communs, notamment dans les zones fortement touchées par la pandémie. L'une de ses priorités consistera à améliorer l'accès et la mise à disposition des substances réglementées à des fins médicales et scientifiques.

33. **M. Hikihara** (Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne et Président de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale), intervenant, déclare dans un message vidéo préenregistré, que la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale mène une action concertée pour aider les États Membres à prévenir et combattre la criminalité en s'employant à rendre les systèmes de justice pénale plus efficaces, plus responsables et plus inclusifs et en s'attachant à renforcer la coopération internationale dans ce domaine. Ce faisant, la Commission contribue à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment l'objectif 16.

34. En mars 2021, le quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale a adopté la « Déclaration de Kyoto visant à faire progresser la prévention de la criminalité, la justice pénale et l'état de droit: vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». La pandémie de COVID-19 a été source d'un regain de criminalité et a posé de sérieux problèmes aux systèmes de justice pénale. En novembre 2021, la Commission a organisé une première série de discussions thématiques axées sur la prévention de la criminalité afin de favoriser la mise en œuvre de la Déclaration précitée.

35. **M. Major** (Conseiller au Ministère hongrois de l'innovation et de la technologie et Vice-Président de la Commission de la science et de la technologie au service du développement), intervenant dans une vidéo préenregistrée, indique qu'au cours de sa vingt-quatrième session, qui s'est tenue en mai 2021, la Commission de la science et de la technologie au service du développement a cherché à voir par quels moyens la

science, la technologie et l'innovation pourraient aider les États à se redresser après la pandémie de COVID-19 et contribuer à la réalisation du Programme 2030, en particulier des objectifs de développement durable 3, 5, 9 et 17. À l'issue de ses travaux, la Commission a formulé plusieurs messages et recommandations de la plus haute importance, appelant notamment à faire en sorte que le traitement des maladies qui touchent de manière disproportionnée les populations démunies demeure une priorité et que les pays optimisent leurs capacités scientifiques, technologiques et novatrices, leur connectivité numérique ainsi que leur réglementation en matière de santé numérique, que la solidarité internationale soit plus grande encore lorsque la science, la technologie et l'innovation sont mises à contribution pour faire face à la crise liée à la COVID-19, pour sortir de la crise qui en a résulté et atteindre les objectifs de développement durable, et que des textes juridiques et des politiques viennent soutenir les femmes et leur donner les moyens d'intégrer les filières des sciences, des technologies et de l'innovation.

36. Lors de sa prochaine session, qui se déroulera en mars et avril 2022, la Commission examinera le rôle que peuvent jouer la science, la technologie et l'innovation pour reconstruire en mieux après la pandémie tout en œuvrant à la pleine réalisation du Programme 2030, et pour donner effet à la déclaration ministérielle adoptée lors du forum politique de haut niveau de 2021. La Commission organisera également des tables rondes de haut niveau sur différents thèmes, à savoir la quatrième révolution industrielle au service d'un développement inclusif, la science, la technologie et l'innovation au service d'un développement urbain durable dans le monde de l'après-pandémie, et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information.

37. **M^{me} Mac Intosh** (Secrétaire permanente au Ministère des affaires étrangères, du commerce international et de la coopération internationale du Suriname et Présidente du Forum des Nations Unies sur les forêts), intervenante, déclare, dans un message vidéo préenregistré, que depuis sa création, le Forum a toujours été à l'origine des politiques mondiales en la matière et a contribué à renforcer la collaboration au sein du système des Nations Unies afin de promouvoir un programme cohérent pour les forêts et le développement durable.

38. À sa seizième session, le Forum s'est intéressé aux effets de la pandémie de COVID-19 sur les forêts et l'industrie forestière et a examiné les moyens d'y remédier. Il a également publié le rapport 2021 sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts et ouvert un centre d'information en ligne contenant des bases de données sur les possibilités de financement des forêts. Il a

souligné la nécessité impérieuse de gérer durablement les forêts et de mettre un terme à leur déforestation et à la dégradation forestière dans le cadre des efforts engagés au niveau mondial pour atténuer les répercussions de la pandémie sur le plan économique, social et environnemental et s'attaquer à d'autres problèmes. Le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts 2017-2030, dont le Forum supervise la mise en œuvre, sert de cadre aux mesures prises dans ce domaine au titre du Programme 2030, de l'Accord de Paris et du cadre mondial pour la biodiversité. À sa prochaine session, qui aura lieu en mai 2022, le Forum procédera à l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts.

39. **M^{me} Ruskin** (Présidente du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques), intervenante, déclare dans un message vidéo préenregistré, que le Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses, soucieux de faciliter la chaîne d'approvisionnement mondiale des vaccins contre la COVID-19 et d'appuyer les efforts déployés pour contenir la propagation de la pandémie, a confirmé, à sa session de décembre 2020, que les vaccins validés, y compris ceux faisant l'objet d'essais cliniques, n'étaient pas soumis aux Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses – Règlement type dans leur version actuelle.

40. Les recommandations élaborées par le Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et le Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques pendant la période 2021-2022 seront examinées par le Comité en décembre 2022. Ce dernier se penchera également sur un projet de résolution concernant ses travaux, qui sera soumis au Conseil pour examen en 2023.

41. Le Comité et ses deux sous-comités coopèrent avec un large éventail d'organisations qui traitent de tout ce qui a trait à la sécurité chimique, comme l'OMS, l'Organisation maritime internationale, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation internationale du Travail et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche. Leurs travaux viennent appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 et sont conformes aux objectifs et cibles de développement durable, en particulier les objectifs 3, 6, 8, 12, 13 et 14.

42. **M. Bolwijn** [Chef du Service en charge de la recherche sur les investissements de la Division de l'investissement et des entreprises de la Conférence des

Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)], intervenant, déclare dans un message vidéo préenregistré, que les travaux du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication consistent à faciliter la recherche de consensus, à fixer des orientations et des outils de portée générale, et à fournir une assistance technique. Le Groupe de travail a ainsi défini les orientations concernant les indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable et a réalisé le guide pratique pour le développement de la comptabilité. Il a plus particulièrement cherché à mesurer la contribution du secteur privé à la réalisation des objectifs et a aidé les États Membres à préparer leurs examens nationaux volontaires.

43. À sa trente-huitième session, le Groupe a demandé à la CNUCED de faire connaître au Conseil international des normes de durabilité, nouvellement créé, sa position quant à la publication d'informations sur la durabilité, d'appuyer les efforts et partenariats régionaux visant à promouvoir une approche commune en la matière, de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat, et de continuer à diffuser le manuel de formation à la comptabilité et les outils destinés à faciliter l'accès des micro-, petites et moyennes entreprises au financement.

44. Les travaux du Groupe vont donc dans le droit fil du thème retenu par le Conseil et le forum politique de haut niveau. Le Groupe plaidera pour l'établissement de rapports fiables et comparables sur la durabilité qui puissent encourager l'investissement responsable et faciliter la mobilisation de fonds pour des investissements en faveur des objectifs de développement durable.

45. **M. Jaillard** (Président de la Commission nationale de toponymie de France et Président du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques), intervenant, indique dans un message vidéo préenregistré, que la dernière session du Groupe s'est tenue en mai 2021 en visioconférence. L'intervenant espère que la prochaine session, prévue en mai 2023, se déroulera en présentiel, car les réunions en mode virtuel ne semblent pas aussi efficaces pour les débats plus sensibles.

46. Le plan stratégique et le programme de travail du Groupe jusqu'en 2029 prennent en compte les objectifs de développement durable, et le suivi de ces derniers doit reposer sur des analyses thématiques fondées sur

des données géospatiales, dont les noms géographiques constituent un élément central. Une autre activité importante du Groupe consiste à étudier les liens qui existent ou pourraient exister entre la normalisation des noms géographiques et l'environnement, et ce pour favoriser le développement durable.

47. L'établissement et le maintien de relations avec les organisations concernées sont au cœur des activités du Groupe. Les organismes et institutions des Nations Unies et des organisations internationales avec lesquels le Groupe entend renforcer ses liens ou en créer, notamment le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, la Commission économique pour l'Afrique et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, figurent dans la décision relative à la coopération et à la liaison avec d'autres organisations qu'il a adoptée à sa dernière session.

48. Le Groupe réaffirme son attachement à œuvrer à la normalisation des noms géographiques nationaux afin d'identifier les lieux et de contribuer au respect de la culture et du patrimoine qui y sont associés.

49. **M^{me} Merodio Gómez** (Vice-Présidente de la Subdivision de l'information géographique, de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme à l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique et Coprésidente du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), intervenante, déclare, dans un message préenregistré, que la prise en compte, parmi tous les renseignements disponibles, des données complètes de géolocalisation, est d'une importance capitale en ce que cela permet de fournir de meilleures informations et d'avoir une vision commune qui, en retour, facilite la réalisation des objectifs fixés aux niveaux local, national et mondial, notamment le Programme 2030, le redressement après la pandémie de COVID-19 et le programme d'action pour le climat. Ce sont là autant de buts que le Comité d'experts poursuit en s'appuyant sur le Cadre intégré d'information géospatiale, qui englobe les cadres stratégiques, guides, méthodes et normes adoptés à l'échelle mondiale et que le Comité a forgé au fil des dix dernières années, souvent en coordination avec la Commission de statistique et le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques. Ce Cadre trace la voie qui permet aux pays de répondre aux priorités nationales en matière de développement, de mettre en œuvre le Programme 2030, de lutter contre la pandémie de COVID-19 et de se relancer au sortir de cette crise, et de traiter d'autres questions complexes, telles que les changements climatiques et la résilience face aux catastrophes.

50. Pour contribuer à la demande croissante de connaissances géospatiales, d'innovation et de renforcement des capacités, le Comité supervise la création d'un centre mondial du savoir géospatial et de l'innovation à Deqing (Chine), et d'un centre d'excellence mondial de géodésie à Bonn (Allemagne). Les coprésidents collaborent avec les États Membres pour rendre compte de la mise en œuvre de la résolution 2016/27 du Conseil économique et social relative au renforcement des arrangements institutionnels sur la gestion de l'information géospatiale.

51. **M. Ocampo** (Professeur à la School of International and Public Affairs de l'Université Columbia et Président du Comité des politiques de développement), intervenant, déclare, dans un message préenregistré, que le Comité des politiques de développement avait recommandé, lors de sa session 2021, que le Conseil mette en place un processus ouvert et transparent visant à définir et à appliquer les changements permettant au système multilatéral d'étayer un développement équitable, durable et résilient par la transformation structurelle. L'analyse des examens nationaux volontaires à laquelle s'est livré le Comité a montré que certaines questions essentielles n'étaient pas suffisamment abordées, notamment l'environnement, les inégalités et la situation des pays les moins avancés. Si le Comité a recommandé que le Bangladesh, la République démocratique populaire lao et le Népal soient retirés de la liste des pays les moins avancés, il a cependant ajouté que ces pays avaient besoin d'une période préparatoire plus longue et d'un appui supplémentaire en raison de la pandémie de COVID-19. Le développement des capacités productives doit être au cœur du programme d'action en faveur des pays les moins avancés qui sera adopté à Doha en 2022.

52. À sa prochaine session, le Comité continuera à soutenir les pays les moins avancés, notamment en renforçant le suivi de ceux qui sont sur le point d'être retirés de la liste des pays les moins avancés ou qui l'ont été récemment. Soucieux de contribuer au thème 2022 du Conseil, le Comité entend mettre l'accent sur le développement des capacités productives et poursuivre son analyse des examens nationaux volontaires.

53. **M^{me} Fraser-Moleketi** (Chancelière de l'Université Nelson Mandela et Présidente du Comité d'experts de l'administration publique), intervenante, déclare, dans un message préenregistré, que les 11 principes de gouvernance efficace définis par le Comité d'experts et approuvés par le Conseil en 2018 fournissent un cadre d'évaluation des capacités institutionnelles et sont destinés à aider les pays à trouver les moyens de mettre sur pied des institutions efficaces, responsables et

ouvertes à tous en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

54. **M. Gbonjubola** (Directeur du Département de politique et de conseils fiscaux au Service fédéral des recettes intérieures du Nigéria et Coprésident du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale), intervenant, déclare, dans un message préenregistré, que le Comité d'experts fait progresser la réalisation de l'objectif de développement durable 17 en renforçant la coopération fiscale internationale et en aidant les pays en développement à mobiliser des ressources nationales. Le Comité a formulé des orientations très précises sur la taxation du carbone, le traitement fiscal de l'aide de gouvernement à gouvernement et l'imposition des industries extractives. Il a également élaboré un modèle de convention fiscale bilatérale plus spécialement destiné aux pays en développement, et a prodigué des conseils relatifs à la négociation de telles conventions, livrant notamment un certain nombre de suggestions pour une imposition efficace de l'économie numérique et mondialisée. Le Comité s'intéresse actuellement à la fiscalité en matière de santé et de patrimoine, ainsi qu'aux liens entre l'impôt, les échanges commerciaux et les investissements. Les travaux du Comité concordent donc avec les priorités actuelles du Conseil. Le Comité songe à étudier les possibilités de travailler avec d'autres organes subsidiaires afin de promouvoir des systèmes fiscaux efficaces, efficaces et équitables favorisant le développement durable.

55. **M^{me} Nuorgam** (Membre du Parlement sâme de Finlande et Présidente de l'Instance permanente sur les questions autochtones), intervenante, déclare, dans un message préenregistré, que les peuples autochtones ont dû faire face à de graves difficultés pendant la pandémie de COVID-19 en raison du manque de soutien de l'État. Le relâchement des normes en matière d'environnement et de droits de l'homme, opéré dans le but de favoriser la croissance économique, a aussi constitué une menace pour les territoires des peuples autochtones. La pandémie a mis en exergue le manque de données statistiques ventilées sur la situation des peuples autochtones. Les États Membres doivent réaffirmer leur engagement à recueillir, diffuser et utiliser des données ventilées afin de soutenir l'élaboration de politiques et de programmes fondés sur des données probantes. Le concept de « reconstruire en mieux » implique d'offrir des possibilités de reconnaître et de valoriser les connaissances traditionnelles des peuples autochtones en matière de sauvegarde et de conservation de l'environnement. De telles mesures pourraient considérablement œuvrer à la réalisation des objectifs de développement durable.

56. Le thème retenu pour la session 2022 de l'Instance permanente est le suivant : « Les peuples autochtones, le commerce, l'autonomie et les principes des droits humains en matière de diligence requise, y compris le consentement préalable, libre et éclairé ». Les travaux de l'Instance sont liés au thème du forum politique de haut niveau, au cours duquel il sera question, dans le cadre des dialogues régionaux, des peuples autochtones et du relèvement après la pandémie.

57. De l'avis de l'intervenante, il serait utile que le Conseil fasse en sorte de mieux coordonner les organes subsidiaires concernés afin de faire valoir les recommandations de l'Instance sur des questions telles que la ventilation des données et les femmes autochtones.

58. **M. Mohammad Aamir Khan** (Observateur du Pakistan), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que le Conseil a un rôle essentiel à jouer pour inciter le système des Nations Unies à prendre des mesures cohérentes et coordonnées pour atteindre les objectifs de développement durable au cours de la décennie d'action et de réalisations. Le Conseil, ses organes subsidiaires et ses commissions régionales peuvent grandement contribuer à de multiples objectifs, à savoir garantir un accès équitable et universel aux vaccins et aux technologies connexes en matière de soins de santé pour favoriser une relance post-COVID axée sur les personnes, ouverte à tous et résiliente; mobiliser des sources de financement suffisantes pour permettre aux pays en développement d'atteindre les objectifs de développement durable et de parvenir à une croissance équilibrée; assurer un accès universel et équitable à des services de protection sociale et de santé de qualité; faire en sorte de légiférer sans attendre sur les questions relatives aux changements climatiques et à la biodiversité; investir dans des infrastructures durables et résilientes; réorganiser l'architecture financière mondiale afin que les pays en développement bénéficient d'un accès juste et équitable aux financements accordés à des conditions avantageuses et mettre fin aux flux financiers illicites.

59. Le Conseil économique et social devrait exhorter les États à mettre en place des systèmes de protection sociale appropriés au niveau national qui garantissent le bien-être de tous sans discrimination, et les inviter instamment à partager leurs meilleures pratiques. L'examen des objectifs 14 et 15 dont le Conseil est chargé lui offre la possibilité de renforcer l'action climatique et d'inverser la tendance au déclin de la biodiversité. Le forum sur le suivi du financement du développement, et notamment la réunion annuelle avec les institutions de Bretton Woods à laquelle il donne lieu, sont l'occasion d'aborder la question des besoins

financiers des pays en développement. Le Conseil devrait, par l'intermédiaire du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, étudier les moyens de renforcer la coopération fiscale internationale et s'attacher, ce faisant, à lutter contre l'évasion et la fraude fiscales. Il devrait également profiter du forum politique de haut niveau et du débat de haut niveau pour rechercher des solutions innovantes susceptibles de réduire la fracture numérique.

60. **M. Richard** (France), s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que de l'Albanie, de la Macédoine du Nord, du Monténégro, de la Serbie et de la Turquie, pays candidats, de la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association, ainsi que de la Géorgie, de la République de Moldavie et de l'Ukraine, déclare que l'Union européenne reste pleinement déterminée à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et de l'Accord de Paris, afin de garantir la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030. Les objectifs sont au cœur de l'élaboration des politiques d'action de l'Union européenne dans tous les secteurs et servent de feuille de route commune pour reconstruire en mieux et en plus vert. La mise en œuvre du Programme 2030 nécessite un multilatéralisme efficace, avec une Organisation des Nations Unies réformée ainsi qu'un soutien accru à l'ordre international fondé sur des règles, étayé par le respect du droit international.

61. L'Union européenne a participé activement au processus de renforcement du Conseil et de révision du forum politique de haut niveau. La note informelle du Secrétariat suggérant de faire du Conseil le levier d'une reprise inclusive et résiliente guidée par le Programme 2030 constitue une base sur laquelle s'appuyer pour redynamiser les travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires, en vue de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. L'Union européenne salue l'objectif consistant à rationaliser et renforcer les contributions des organes subsidiaires sous un thème commun du Conseil.

62. Les changements climatiques ne sont abordés que de façon imparfaite dans les dix domaines prioritaires de la note précitée. Chaque organe subsidiaire doit contribuer à la mise en œuvre de l'Accord de Paris et du Pacte de Glasgow pour le climat. L'Union européenne se félicite de l'action que mènent les commissions fonctionnelles, à l'instar de la Commission de la condition de la femme et du Forum des Nations Unies sur les forêts, qui traitent les crises climatiques et environnementales. En abordant la triple crise planétaire

des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la pollution, les organes subsidiaires peuvent aligner leurs travaux sur la mise en œuvre du rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun » (A/75/982) et contribuer à la réunion « Stockholm +50 : une planète saine pour la prospérité de toutes et de tous – notre responsabilité, notre chance », qui se tiendra les 2 et 3 juin 2022.

63. Les commissions régionales sont bien placées pour soutenir les pays dans la conception et la mise en œuvre de politiques et de programmes portant sur les questions vitales de la jeunesse et du genre. Nous avons besoin de données fiables et de qualité, y compris de données ventilées, pour comprendre l'impact de la pandémie de COVID-19 et pour être en mesure d'assurer le suivi des objectifs de développement durable. La Commission de statistique joué un rôle important à cet égard, tout comme de nombreux autres organes subsidiaires qui suivent les progrès de la mise en œuvre du Programme 2030. L'Union européenne est prête à partager son expérience en la matière par le biais du dialogue politique et des programmes de coopération, d'autant plus que 2022 a été déclarée Année européenne de la jeunesse et que les programmes d'entrepreneuriat féminin et les initiatives en faveur de la jeunesse seront mis en avant lors du prochain sommet Union européenne-Afrique.

64. **M. Hunte** (Observateur d'Antigua-et-Barbuda), s'exprimant au nom de l'Alliance des petits États insulaires, indique que l'Alliance attend avec intérêt que le Conseil harmonise les nouveaux mandats établis en 2021 pour le système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, avec les travaux des organes subsidiaires et des commissions régionales. De nouvelles orientations pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris ont été présentées à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Un alignement et une rationalisation des plans de travail, programmes et politiques stratégiques seront indispensables pour réaliser les objectifs de développement durable et mettre pleinement en œuvre le Programme 2030.

65. Face aux problèmes que rencontrent les petits États insulaires en développement, seules des interventions rapides et bien coordonnées peuvent faire la différence et leur permettre d'assurer leur survie et de renforcer leur résilience. Le fait qu'il ait fallu cinq jours avant que les premiers secours n'arrivent aux Tonga après l'éruption volcanique et le tsunami dont ces îles ont été victimes récemment est d'autant plus

préoccupant qu'une réforme du système des Nations Unies pour le développement et l'examen des bureaux multipays viennent d'avoir lieu. Compte tenu des circonstances et des difficultés particulières auxquelles sont confrontés les petits États insulaires en développement, il convient d'accélérer les actions préventives et de mettre en place des mesures d'aide rapides et efficaces.

66. Le Conseil se doit de continuer à œuvrer de manière globale, cohérente et stratégique pour faire face aux problèmes et aux préoccupations des plus vulnérables, notamment en complétant et en facilitant le travail des organes de la Charte. Il lui faut engager une action progressive qui soit à la mesure des enjeux actuels, qu'il s'agisse de la pandémie de COVID-19, de la pauvreté, des changements climatiques ou des inégalités, et y apporter des réponses qui puissent déboucher sur des résultats concrets et significatifs.

67. L'Alliance souhaite savoir si les commissions régionales ont des propositions concrètes à formuler pour sortir des difficultés auxquelles se heurtent les pays et quelles sont les solutions qu'elles envisagent pour permettre aux États Membres de tendre à la réalisation du Programme 2030.

68. **M. Manurung** (Indonésie), s'exprimant au nom des coprésidents du Groupe des Amis de la réduction des risques de catastrophe, déclare que la pandémie de COVID-19 démontre de manière flagrante que, dans un univers interconnecté et mondialisé, le risque est plus que jamais d'ordre systémique. Les conséquences des catastrophes peuvent se répercuter en cascade sur les systèmes économiques, sociaux et environnementaux, par-delà les frontières, avec des retombées d'une ampleur sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Ce qui était au départ une catastrophe sanitaire est rapidement devenu une catastrophe socio-économique qui aura des conséquences sur le long terme. Aussi est-il urgent de mettre en place des approches de prévention, de relèvement et de développement qui soient élaborées en toute connaissance de cause et qui associent non seulement les pouvoirs publics mais aussi toute la société.

69. La capacité de résistance aux catastrophes est fondamentale pour réaliser les objectifs de développement durable. Une reprise économique résiliente et inclusive ne peut s'envisager si l'on ne s'attaque pas aux risques existants et si l'on n'empêche pas l'émergence de nouveaux risques. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) fait partie intégrante du Programme 2030 et constitue la voie à suivre au niveau mondial pour une gestion globale des risques.

70. Les États Membres ont collectivement réaffirmé, dans la déclaration ministérielle issue du forum politique de haut niveau de 2021, leur volonté de réduire les risques de catastrophe et d'adopter une approche du développement qui tienne compte des risques. Il leur faut donc impérativement coordonner leur action pour veiller, dans la perspective du forum politique de haut niveau de 2022, à ce que la réduction des risques soit intégrée dans l'ensemble des travaux du Conseil. Ils pourraient ainsi, à cet effet, plaider au sein de la Commission de la condition de la femme en faveur d'une réduction des risques de catastrophe qui intègre la problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes, appeler à accorder une attention particulière au financement de la prévention et de la réduction des risques durant le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, et promouvoir une approche globale de la gestion des risques dus à des aléas multiples lors du débat consacré aux affaires humanitaires du Conseil.

71. L'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai permettra au Conseil de mieux comprendre dans quelle mesure les politiques de développement économique et social réduisent les risques plutôt qu'ils n'en créent, question dont la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale prévue les 18 et 19 mai 2023 sera le point d'orgue. Les travaux menés par le Conseil en 2022 et 2023, de même que les résultats auxquels ils ont abouti, constitueront également de précieuses contributions pour l'examen et le bilan du Cadre de Sendai.

72. **M^{me} Stoeva** (Bulgarie) déclare que ce débat arrive vraiment à point nommé, car les suggestions et propositions qui en ressortiront viendront opportunément alimenter la réflexion consacrée à l'examen des travaux des organes subsidiaires du Conseil, examen qui est déjà en cours et que l'intervenante est chargée d'animer en sa qualité de Vice-Présidente du Conseil. Le mandat qui lui a été assigné découle de la résolution [75/290](#) A de l'Assemblée générale et vise à s'assurer que les organes subsidiaires soient pleinement en phase avec le Programme 2030, qu'ils produisent des évaluations et des recommandations de qualité sur la mise en œuvre dudit Programme et des objectifs de développement durable, et qu'ils soutiennent comme il se doit les travaux du Conseil. Pour que cet exercice puisse être utile et donner des résultats valables, il est important que les États Membres fournissent des informations en retour aux différents organes subsidiaires. Ceux-ci seront à leur tour invités à faire part de leurs évaluations et recommandations, l'idée étant d'entamer les discussions en avril 2022, et d'aboutir à un texte final en juin 2022.

73. **M^{me} Buenrostro Massieu** (Mexique) considère que si la pandémie de COVID-19 a donné lieu à de nombreuses difficultés, elle a également permis de tirer quelques grandes leçons. Le nouveau débat consacré aux questions de coordination est une excellente occasion de créer des synergies entre les programmes des organes subsidiaires et du système des Nations Unies dans son ensemble afin d'apporter un soutien efficace aux États Membres, tant dans la phase de relèvement post-pandémie que dans les efforts qu'ils déploient en vue de réaliser les objectifs de développement durable. À cet égard, il convient de profiter pleinement des avantages qu'offre le Conseil en tant que plateforme de partage de connaissances et d'expériences. Pour que les États Membres puissent prendre des décisions en toute connaissance de cause, fondées sur des données probantes, ils ont besoin de données fiables. Le Mexique apprécie particulièrement les compétences techniques que recèlent des organes subsidiaires tels que le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

74. **M. Marschik** (Autriche) dit qu'il est encourageant de constater que les délibérations du Conseil soient désormais plus ciblées et mieux coordonnées. L'un des objectifs du processus de révision engagé l'année dernière était de rendre les travaux du Conseil et du forum politique de haut niveau plus efficaces et plus structurés. À cette fin, il avait proposé de solliciter le concours du forum des partenariats et du débat consacré aux questions de coordination en leur demandant d'évaluer et de suivre de plus près les travaux du Conseil et du forum politique de haut niveau de l'année précédente, y compris les suites données à la déclaration ministérielle.

75. Le forum des partenariats qui a été récemment lancé rassemble un large éventail de partenaires et met en avant de nombreuses idées qui devraient être intégrées dans les travaux de tous les débats et organes subsidiaires durant le prochain cycle du Conseil.

76. Les objectifs de développement durable examinés en 2022 sont pour les organes subsidiaires l'occasion idéale de préciser leur vision commune. La délégation autrichienne est, elle aussi, convaincue que les organes subsidiaires pourraient intégrer davantage les questions de genre dans leurs travaux. Dans le même temps, la pandémie de COVID-19 vient nous rappeler combien les différents objectifs de développement durable sont intrinsèquement liés. Le thème choisi cette année par la Commission de la condition de la femme est un parfait exemple de la manière dont le Conseil peut gérer leur imbrication, et la délégation de l'intervenant est impatiente de voir comment ils seront intégrés dans

l'examen des objectifs lors du forum politique de haut niveau de 2022.

77. L'Autriche juge les exemples de collaboration entre les organes subsidiaires du Conseil encourageants, notamment ceux qui concernent les données et les statistiques, le renforcement des institutions ou encore la mise en œuvre du Programme 2030 qui tient compte de la problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il convient de s'en inspirer et de dessiner ainsi une approche qui puisse s'appliquer au système tout entier.

78. Le rapport baptisé « Notre Programme commun » invite l'ensemble des acteurs du Conseil économique et social à adopter une approche coordonnée et ciblée. Chaque commission fonctionnelle et chaque organe subsidiaire devrait apporter sa contribution aux questions qui sont au cœur de leur mandat. Il est important de pouvoir tirer profit des connaissances et des compétences de l'ensemble du système des Nations Unies à cet égard.

79. **M. Varganov** (Fédération de Russie) considère que, dans la mesure où la pandémie de COVID-19 a fait dévier la communauté internationale de la voie qu'elle s'était tracée pour réaliser les objectifs de développement durable, il serait bon que tous les organes du Conseil engagent des efforts concertés et formulent des recommandations réalistes fondées sur des données fiables. Pour que la reprise post-pandémique soit efficace et n'exclue personne, des progrès équilibrés au regard des trois piliers du développement durable sont indispensables. Le choix d'un thème commun pour les travaux du Conseil, du forum politique de haut niveau et des organes subsidiaires est un élément important du processus de renforcement de la coordination. Ce thème doit être pertinent et prendre en considération le contexte en constante évolution dans lequel s'inscrit le développement durable. L'intervenant ajoute que chaque organe subsidiaire n'en est pas moins investi d'un mandat qui lui est propre, qui détermine en définitive l'orientation de ses travaux.

80. La délégation russe juge prématurés les appels de plus en plus nombreux invitant la Commission du développement social et le Comité chargé des organisations non gouvernementales à travailler en mode virtuel et à laisser la société civile influencer davantage sur leur action. Ces organes devraient revenir progressivement à leurs méthodes de travail normales, en tenant compte de la situation au regard de la santé publique et des mesures imposées par les autorités locales. Les méthodes de travail qui sont aujourd'hui les leurs sont parfaites et ont prouvé leur efficacité. Le

recours au mode virtuel crée non seulement des problèmes techniques, mais nuit également à l'efficacité de ces organes et rend l'obtention d'un accord plus difficile.

81. Les recommandations figurant dans les rapports établis par les présidents des organes subsidiaires devraient reposer sur des propositions et concepts pertinents acceptés par tous les États Membres et refléter une position commune. Selon l'intervenant, un certain nombre d'organismes du système des Nations Unies s'emploient d'ores et déjà à mettre en œuvre le rapport du Secrétaire général intitulé « Notre programme commun », alors que les discussions intergouvernementales portant sur les initiatives qui y figurent n'en sont qu'à leurs débuts. Chercher à concrétiser des initiatives et concepts qui n'ont pas été acceptés par tous est contraire aux mandats de ces organes et aux approches dont sont convenus tous les États Membres.

82. **M^{me} Fraser-Moleketi** (Présidente du Comité d'experts de l'administration publique), intervenant en visioconférence, déclare que son Comité d'experts a veillé à ce que ses travaux soient en phase avec le Programme 2030. Pendant les périodes intersessions, il s'est occupé très activement de toutes les questions liées à la mise en œuvre des objectifs de développement durable, et il abordera les thèmes retenus par le Conseil économique et social et le forum politique de haut niveau pour 2022 sous l'angle de la gouvernance et de l'administration. Il s'arrêtera également sur certaines questions telles que la mise en place d'institutions solides visant à lutter contre les changements climatiques et à favoriser la gestion durable des ressources naturelles, sur les enseignements à tirer du renforcement des institutions dans des régions touchées par des conflits, comme en Afghanistan, sur les progrès réalisés en matière de budgétisation transparente et participative, ou encore sur différents points relatifs au personnel de la fonction publique. Le Comité a invité un certain nombre de pays à participer à un dialogue interactif sur les aspects institutionnels des objectifs de développement durable. Dans le cadre des travaux qu'il mène actuellement, il a entrepris de faire le point sur les progrès accomplis, les enseignements tirés de l'expérience, les enjeux et l'impact de la COVID-19 sur la mise en œuvre des objectifs 4, 5, 14 et 15, ainsi que sur la promesse faite de ne laisser personne de côté. Il est primordial de se doter d'institutions publiques solides et efficaces si l'on veut atteindre ces objectifs, mieux construire l'avenir après la COVID-19 et protéger tous les pays contre les chocs à venir.

83. **M. Ramos de Alencar da Costa** (Observateur du Brésil) se dit optimiste quant à la contribution que ce

nouveau débat consacré aux questions de coordination pourra apporter en termes d'orientation et de coordination des travaux des organes subsidiaires et des institutions spécialisées. Il tient à souligner la qualité des documents de référence publiés en préparation de ce débat, qui donnent une vue d'ensemble du fonctionnement des organes du Conseil. L'intervenant pointe cependant du doigt la multiplication, ces dernières années, d'initiatives et de documents qui ne sont pas, dans bien des cas, le fruit de négociations intergouvernementales. Il fait remarquer qu'il existe pour cela d'autres instances, plus appropriées, comme le forum des partenariats qui a eu lieu récemment, même si le Conseil se doit de continuer à accueillir de nombreuses parties prenantes. La délégation brésilienne est de plus en plus préoccupée par l'influence croissante de textes non négociés auxquels il est parfois fait référence en lieu et place du Programme d'action d'Addis-Abeba, voire du Programme 2030. À mesure que nous avançons, il est crucial de préserver le caractère intergouvernemental du Conseil économique et social et de l'Organisation des Nations Unies. À défaut, le Conseil risquerait de se trouver affaibli au moment où l'on cherche précisément à le revitaliser, mais, qui plus est, les Nations Unies et le système multilatéral dans son ensemble en pâtiraient sérieusement.

84. **M. Abdelaal** (Observateur de l'Égypte) déclare que sa délégation souhaite saluer l'important travail réalisé par les commissions régionales, en particulier la CEA et la CESAO, pour appuyer plus encore la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Elle se félicite de l'esprit de coopération qui a constamment régné au sein de ces deux organes dans de nombreux domaines qu'il lui a fallu aborder lors de l'établissement du rapport national de l'Égypte sur le financement du développement – le premier du genre – qui sera présenté dans les prochaines semaines. Elle attend avec intérêt de pouvoir coopérer avec la CEA, la CESAO et d'autres organes compétents dans le cadre de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques, qui se tiendra à Charm el-Cheikh (Égypte) en novembre 2022. Elle tient également à féliciter la CESAO d'avoir lancé l'initiative Vision 2045, qui contribue à la réalisation du Programme 2030. L'Égypte reste attachée aux efforts menés conjointement pour atteindre les objectifs, en dépit des difficultés auxquelles sont confrontés les pays en développement en raison des répercussions socio-économiques néfastes de la pandémie de COVID-19.

85. **M. Zambrana Torrelío** (État plurinational de Bolivie) dit que les commissions régionales revêtent une importance déterminante pour les travaux du Conseil et

du forum politique de haut niveau, en ce qu'elles permettent de se faire une idée de la situation et de la voie à suivre pour parvenir au développement durable. Face à l'aggravation des déséquilibres structurels due à la pandémie de COVID-19, il convient de s'attaquer aux problèmes de santé dans le cadre d'un partenariat mondial. Des solutions financières, technologiques et institutionnelles novatrices doivent également être trouvées pour accélérer un redressement dont nul ne saurait être exclu et activer la mise en œuvre intégrale du Programme 2030. La coordination et la coopération entre les organes subsidiaires du Conseil seront primordiales à cet égard.

86. **M^{me} Hamdouni** (Observatrice du Maroc) estime que l'action menée aux niveaux régional et sous-régional est essentielle pour assurer une reprise durable et résiliente à l'ère de la COVID-19 et au-delà. La délégation marocaine attend avec intérêt les documents qui seront issus des forums régionaux sur le développement durable, notamment pour les régions arabe et africaine, documents qui permettront de présenter ces questions au forum politique de haut niveau de 2022 sous un angle régional, en termes de perspectives, de défis à relever et d'opportunités à saisir. Il importe toutefois d'éviter que les travaux des différents organes subsidiaires du Conseil ne se chevauchent et de veiller à faire parvenir leurs contributions en temps et en heure au forum politique de haut niveau.

87. La valeur ajoutée des commissions régionales ne réside pas seulement dans les études et analyses qu'elles fournissent. Elle tient aussi au rôle central qu'elles jouent en favorisant l'apprentissage mutuel entre les pays et les parties prenantes, le renforcement des capacités et l'élaboration de solutions intégrées pour relever les défis régionaux. La délégation marocaine se félicite à cet égard de l'effet catalyseur que génèrent les commissions en matière de partenariat régional, y compris avec le secteur privé, et apprécie les efforts qu'elles déploient pour encourager la coopération Sud-Sud et triangulaire à l'échelle régionale. Le Maroc continue de coopérer étroitement avec la CEA et la CESAO et salue le travail accompli par ces deux organes dans des domaines d'intervention essentiels tels que l'équité vaccinale, le financement de l'action climatique, l'allègement de la dette, le renforcement de la protection sociale et l'amélioration de la marge de manœuvre budgétaire des pays de la région africaine et de la région arabe.

88. La délégation de l'intervenante tient aussi à souligner l'importance des liens qui existent entre l'action du Conseil et de ses organes subsidiaires, d'une part, et les travaux de la Commission de consolidation

de la paix, de l'autre. Elle se dit favorable à un renforcement de la collaboration entre le Conseil et la Commission afin d'améliorer les travaux portant sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

89. **M^{me} Maitra** (Inde) déclare que les organes subsidiaires du Conseil et les institutions spécialisées doivent garder à l'esprit que la clé du succès du Programme 2030 réside dans l'adaptation des objectifs de développement durable au contexte local. Cela signifie qu'il faut non seulement élaborer et mettre en œuvre des politiques conformes aux priorités nationales, mais aussi répercuter la réalisation des objectifs aux plans infranational et local. La mise à l'échelle locale permet également de concevoir des solutions pour résoudre les problèmes qui se posent à ce niveau en donnant aux collectivités régionales et locales les moyens d'agir.

90. La crise que nous traversons est l'occasion de s'interroger sur un certain nombre de pratiques et approches qui n'ont guère été idéales, ou se sont même révélées non viables, et d'en tirer les enseignements. Il faut veiller à ce que les investissements respectent les principes de responsabilité financière et de durabilité, et écarter les projets qui risqueraient d'alourdir encore le fardeau de la dette pesant sur les communautés vulnérables. Les projets doivent en outre s'accompagner d'un transfert de compétences et de technologies afin d'aider les communautés locales à assurer le fonctionnement et l'entretien à long terme de leurs nouveaux équipements et matériels, et de contribuer à créer des emplois pour la population. Dans un monde interdépendant, les efforts consentis par chaque pays individuellement ne suffisent pas pour réaliser les objectifs de développement durable: il faut mener une action collective à l'échelon planétaire.

91. **M^{me} Bárcena** [Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)], s'exprimant en visioconférence, considère que les questions de financement du développement doivent être réglées au plus haut niveau. Le rapport intitulé « Notre programme commun » contient à cet égard une proposition intéressante, à savoir la tenue d'un sommet biennal qui réunirait le Conseil économique et social, le Groupe des Vingt et les institutions financières internationales. Au menu des futures discussions sur le financement du développement devront également figurer des instruments innovants, tels que les échanges de dettes contre des mesures d'adaptation aux changements climatiques, les clauses relatives aux ouragans et les moyens d'améliorer les capacités de remboursement de la dette et de renforcer la résilience.

92. **M. Knyazyan** (Observateur de l'Arménie) déclare que le débat consacré aux questions de coordination permet de mettre en commun le savoir-faire et les capacités d'analyse du Conseil et de l'ensemble du système des Nations Unies. Il dégage les orientations générales qu'il conviendrait de suivre pour harmoniser davantage l'appui aux États Membres afin qu'ils puissent faire face aux conséquences socio-économiques de la pandémie de COVID-19 et se remettre en selle en vue de réaliser les objectifs de développement durable.

93. La note informelle du Secrétariat, qui recense les domaines prioritaires nécessitant une action mieux coordonnée, constitue une bonne base pour rationaliser plus encore les travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires. Ce document, qui met l'accent sur les populations vulnérables, notamment celles qui vivent dans des pays touchés par des conflits et dont le sort est aggravé par la pandémie et les difficultés du relèvement post-COVID, revêt une importance capitale pour concrétiser l'engagement de ne laisser personne de côté. La délégation arménienne insiste sur la nécessité de prévoir, lors de l'élaboration des politiques et des stratégies de relèvement, une approche fondée sur les droits de l'homme et de concevoir des solutions sur mesure qui tiennent compte des difficultés et vulnérabilités structurelles propres à chaque pays. L'Arménie est favorable à l'idée de prendre plus systématiquement en considération les besoins des pays en situation particulière afin d'assurer une reprise inclusive, résiliente et durable. Les commissions régionales aider les Nations Unies à offrir une réponse efficace et concertée tenant compte des contextes nationaux et régionaux. De nouvelles synergies entre les organes subsidiaires et les institutions spécialisées peuvent également leur permettre de s'acquitter plus efficacement de leurs mandats respectifs. Enfin, l'intervenant déclare que, face aux questions transversales qui se posent dans les domaines économique, social, environnemental et autres secteurs connexes, il conviendrait de rechercher des solutions qui s'inscrivent dans une démarche d'ensemble.

94. **M^{me} Larue** (Observatrice de la République dominicaine) dit que l'on ne saurait parler de coordination ou de cohérence sans aborder le problème du manque de vaccins dans le monde. Une solution doit y être apportée si l'on veut mettre en œuvre le Programme 2030 et réaliser les objectifs de développement durable. Un renforcement du rôle des commissions régionales serait également indispensable pour atténuer l'impact de la COVID-19.

95. S'agissant des domaines d'action prioritaires sur lesquels doit s'appuyer la reprise post-pandémique,

toute mesure proposée devrait faire l'objet d'une évaluation destinée à s'assurer qu'elle est durable, inclusive et résiliente, en particulier dans les situations qui se caractérisent par une grande vulnérabilité. Il faudrait aussi définir clairement les objectifs, cibles et indicateurs que les mesures proposées viseraient plus spécialement. Les priorités que s'est fixées la République dominicaine sont de cinq ordres: la protection sociale et la réduction des inégalités, une relance sociale inclusive et porteuse de changement, un relèvement économique durable, la viabilité environnementale et la réduction des risques de catastrophe, ainsi que la gouvernance et la transformation numérique au service de la résilience.

96. De l'avis de l'intervenante, il faudrait que la bureaucratie cède le pas à la supervision, à la transparence et à l'obligation de responsabilité devant l'Assemblée générale. L'orientation des mandats que prévoit la déclaration ministérielle devrait, par exemple, être appréciée au regard de ce qui a été fait et de ce qui pourrait être amélioré, et les examens nationaux volontaires devraient indiquer si les coordonnateurs résidents ont été suffisamment associés au déploiement du processus.

97. **M. Beleván** (Pérou), saluant le travail accompli par la CEPALC pour atténuer l'impact de la pandémie, déclare qu'un accès universel, équitable et rapide aux vaccins et aux traitements de la COVID-19 s'impose. Dans le même temps, il faudrait s'attacher à rendre nos économies plus durables, résilientes, équitables et justes. L'action que mènent le Conseil et ses organes subsidiaires est essentielle pour donner des orientations, procéder à des évaluations et apporter une assistance afin de faciliter la mise en œuvre des différentes composantes du développement durable. Cette action doit s'inscrire dans une démarche cohérente, complémentaire et transversale, en fonction des besoins. Ainsi, la question des infrastructures présente un intérêt tout particulier pour l'ensemble des pays à revenu intermédiaire et devrait être considérée comme une question transversale.

98. La délégation péruvienne attend avec intérêt le sixième forum annuel de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable, qui devrait proposer des solutions innovantes pour mettre en place des systèmes de production et de consommation qui fassent pleinement appel aux ressources offertes par les technologies afin de parvenir, dans le futur, à des sociétés plus durables, plus équitables et plus justes.

99. La collecte rapide d'informations et de données fiables est particulièrement importante pour l'élaboration de politiques et de plans de développement durable. Le travail d'organismes tels que la Commission de statistique est vital à cet égard.

100. **M. Al-khalidi** (Observateur de l'Iraq) estime que les conséquences économiques de la COVID-19 ont creusé de multiples disparités entre les pays. Le Conseil et ses organes subsidiaires ont apporté une contribution majeure à la recherche de solutions innovantes et flexibles qui soient à la mesure des nombreux enjeux en matière de développement, notamment pour combattre efficacement la pandémie. Des initiatives telles que le cadre national de financement intégré, lancée par la CESAO en vue de soulager les pays lourdement endettés, ont permis à nombre d'entre eux de relancer la mise en œuvre du Programme 2030. Dans le même temps, des progrès restent à faire si l'on veut réformer le système de développement des Nations Unies et aider les pays à réaliser les objectifs de développement durable.

101. **M. Klíma** (République tchèque) dit que sa délégation demeure attachée au processus de revitalisation de l'Organisation des Nations Unies, en ce compris le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires, qui a pour but de renforcer la pertinence, l'impact et la crédibilité de leur action et de faire en sorte qu'ils soient à même de relever les défis mondiaux auxquels nous devons aujourd'hui nous mesurer. Le Conseil est plus que jamais appelé à fournir des orientations réellement utiles et tournées vers l'action, à jouer un rôle de coordination au sein du système des Nations Unies afin de garantir un soutien plus cohérent et plus efficace aux États Membres dans leur lutte contre la pandémie de COVID-19, et à appuyer les efforts qu'ils déploient en vue de parvenir à une reprise inclusive, durable et résiliente.

102. Le Conseil et ses organes subsidiaires devraient continuer à soutenir les États Membres pour construire l'avenir en mieux et de façon plus écologique, le Programme 2030 devant ici leur servir de modèle pour la relance. Afin de remplir efficacement cette mission, le Conseil devrait procéder à un examen systématique de ses structures, en particulier celles créées avant 2015, pour aligner leurs travaux sur le Programme 2030.

103. La délégation tchèque se félicite de ce que certains des organes subsidiaires du Conseil, tout en respectant leurs mandats et leurs domaines de spécialité, aient recentré leur orientation thématique sur les questions centrales dont s'occupe le Conseil. Cela permettra de promouvoir une intégration équilibrée des trois piliers du développement durable, tout en assurant une

meilleure cohérence dans la réalisation des objectifs de développement durable.

104. Le nouveau débat consacré aux questions de coordination est l'occasion de trouver des solutions qui permettent de mieux coordonner les travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires en remédiant aux lacunes, chevauchements et doubles emplois, en créant des synergies et en veillant à la complémentarité non seulement de leurs programmes, mais également de leurs mandats et de leurs structures. Si les réformes opérées l'an dernier par le Conseil ont permis d'enregistrer quelques résultats, il reste des progrès à faire et il ne faut ménager aucun effort pour renforcer le Conseil afin qu'il puisse mieux remplir le rôle que lui assigne la Charte des Nations Unies. Le Conseil doit demeurer une plateforme ouverte dont la singularité est de permettre aux pays et aux parties prenantes d'échanger leurs points de vue et d'obtenir des orientations cohérentes. Un organe plus fort et mieux coordonné pourrait contribuer à la réalisation des objectifs de « Notre programme commun » et déboucher sur une coopération internationale plus solide et un multilatéralisme revigoré.

105. **M. Kaddouh** (Observateur du Liban) rappelle que le Liban est le siège de la CESAO et a accueilli un certain nombre de forums régionaux qui ont été au cœur des travaux préparatoires aux examens qui seront menés dans le cadre du forum politique de haut niveau du Conseil. La région a dû faire face à plusieurs problèmes, notamment une crise socio-économique, un conflit, les changements climatiques, des déplacements forcés, ainsi qu'une pandémie de COVID-19 qui est venue accentuer les inégalités dans un certain nombre de secteurs clés. La délégation libanaise remercie la CESAO de s'être activement employée à soutenir les États Membres dans leur lutte contre la pandémie grâce à l'initiative Vision 2045 et à leur apporter un appui concret sur le terrain de la dette, de la protection sociale et de la politique fiscale.

106. La CESAO est un partenaire solide pour le Liban: elle soutient les réformes menées par le pays, propose des programmes de renforcement des capacités et des conseils en matière de fiscalité, de dépenses sociales et d'éradication de la pauvreté, favorise l'intégration des personnes handicapées et soutient les énergies renouvelables. Ses initiatives visant à amener les femmes et les jeunes à participer à la réalisation des objectifs de développement durable sont louables, en particulier dans une région où la population féminine et la jeunesse sont les premiers moteurs du changement.

107. Le rôle que jouent les commissions au plan régional pourrait toutefois être renforcé en tirant

davantage parti de la coopération Sud-Sud et triangulaire pour activer la mise en œuvre des objectifs et constituer des fonds de solidarité régionaux afin d'accélérer la relance post-COVID. L'organisation de réunions régulières de coordination entre les commissions et les missions des États Membres à New York pourrait contribuer à mieux cerner les interactions entre les objectifs et à refléter les priorités régionales dans les délibérations du forum politique de haut niveau, ainsi que dans le forum sur le suivi du financement du développement. L'appui qu'apportent les commissions aux États Membres et les actions de sensibilisation aux processus d'examens nationaux volontaires sont d'une importance primordiale, en particulier dans les pays touchés par la crise où les priorités mondiales sont systématiquement reléguées au second plan en raison des besoins criants au niveau national. Soulignant que la paix et le développement sont indissociablement liés, l'intervenant estime qu'il est grand temps de s'attaquer aux facteurs de vulnérabilité pluridimensionnels tout en mobilisant des moyens financiers raisonnables et prévisibles pour pallier l'insuffisance de fonds qui entrave la réalisation des objectifs.

108. Enfin, la délégation libanaise soutient les efforts d'harmonisation menés par les organes subsidiaires, qui ont veillé à ce que leurs discussions convergent sur des priorités essentielles susceptibles de contribuer tout à la fois au redressement et à la réalisation des objectifs de développement durable. Il faudra également suivre de près, à cet égard, la consultation qui auront lieu prochainement au sujet du rapport intitulé « Notre programme commun ».

109. **M. Mira Ramirez** (Observateur d'El Salvador) considère qu'il faut impérativement chercher à voir en quoi les travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires pourraient être améliorés, compte tenu de la place importante qu'ils occupent au plan intergouvernemental et de ce que les États Membres s'accordent manifestement sur les questions centrales à aborder. Pour El Salvador, il s'agit en l'espèce de garantir un relèvement durable et une solide capacité de résistance économique aux chocs en mobilisant les ressources nécessaires, d'assurer un accès universel et équitable aux vaccins contre la COVID-19 et d'améliorer les services de santé. Il convient de poursuivre les efforts visant à réduire la fracture numérique, y compris les inégalités hommes-femmes en la matière, à promouvoir l'innovation et l'inclusion financière, et à garantir des systèmes de protection sociale ouverts et accessibles à tous. Il faut en outre privilégier les actions en faveur de la sécurité alimentaire, du renforcement des capacités et du transfert de technologies.

110. **M. Hill** (États-Unis d'Amérique) déclare que le Conseil se devrait de hiérarchiser et de mieux utiliser les ressources limitées dont il dispose afin de faire face aux conséquences de la pandémie de COVID-19 et de mener à bien ses travaux axés sur la réalisation du Programme 2030. Le Conseil, qui rassemble 15 agences spécialisées, huit commissions fonctionnelles et cinq commissions régionales couvrant des compétences et des mandats divers, devrait gagner en efficacité et en pertinence. Il faudrait, à cette fin, exploiter les moyens et organes à disposition pour atteindre des objectifs communs, plutôt que de consacrer du temps et de l'argent à créer de nouvelles structures. Il conviendrait également de préciser les missions du Conseil et d'améliorer la coordination entre ses organes subsidiaires, débats et forums pour permettre à ces organes de se concentrer sur les tâches essentielles. Pour être à la mesure de l'ambition du Programme 2030, il faut que toutes les parties prenantes s'engagent à respecter les valeurs transversales et fondamentales qui doivent être au cœur du développement durable, notamment la transparence, la bonne gouvernance et l'État de droit.

111. La corruption, que ce soit au sein d'un gouvernement, d'une entreprise ou d'une organisation, ponctionne les ressources publiques et privées et entrave la croissance. La délégation américaine souhaite donc que soient renforcés les mécanismes de transparence et de contrôle, en ce compris la protection des lanceurs d'alerte, afin de s'assurer que le Conseil et ses organes subsidiaires fonctionnent dans le respect des normes éthiques les plus strictes et avec un maximum d'efficacité.

112. L'intervenant déclare que la diversité et l'inclusion doivent absolument être prises en compte lors de l'élaboration de politiques et de programmes en faveur du développement durable. Le Conseil et ses commissions fonctionnelles, qui contribuent à veiller à ce que les perspectives régionales soient présentes dans les travaux du Conseil, devraient tisser des partenariats multisectoriels avec des organisations non gouvernementales et des acteurs de la société civile et du secteur privé. Une coopération multipartite et ouverte à tous au sein du système des Nations Unies est essentielle pour lutter contre la pandémie de COVID-19 et reconstruire en mieux.

113. **M. Abdel-Moneim** (Président du Comité des droits économiques, sociaux et culturels), intervenant, s'exprimant en visioconférence, déclare que le Comité qu'il préside est le seul organe conventionnel des droits de l'homme qui soit un organe subsidiaire du Conseil. Depuis le début de la pandémie de COVID-19, ce Comité se penche sur d'importantes questions

présentant un intérêt immédiat, notamment la rédaction d'une observation générale spécialement consacrée au développement durable et à l'élaboration de trois documents importants sur les vaccins. L'établissement d'un dialogue constructif avec les États parties au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels constitue également à ses yeux une priorité, l'objectif étant ici d'évaluer précisément les conséquences de la COVID-19 sur l'exercice de ces droits. L'article 12 du Pacte, qui concerne le droit à la santé, devrait être réexaminé, analysé et, surtout, appliqué. Afin d'offrir un cadre aussi complet que possible pour la sauvegarde du droit à la santé, qui fait partie des droits de l'homme, cet article pourrait être combiné avec les volets relatifs à la santé qui figurent dans les objectifs de développement durable. Le droit à la santé demeurera fragile aussi longtemps que tous les droits économiques, sociaux et culturels ne seront pas réalisés. Pour l'écrasante majorité de la population mondiale, l'exercice de ces droits suppose une véritable coopération internationale axée sur la pleine jouissance du droit fondamental au développement.

114. **M^{me} Squeff** (Représentante permanente de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies et Présidente de la Commission du développement social), s'exprimant en visioconférence, considère qu'il faut absolument faciliter les synergies entre les travaux des organes subsidiaires du Conseil afin que les thèmes dont ils s'occupent soient traités de manière transversale et globale. Des ponts devraient être jetés entre les commissions régionales pour leur permettre de mieux coordonner leurs activités plutôt que de les compartimenter. Il conviendrait d'envisager de leur donner la possibilité de tenir des réunions intersessions, au lieu d'une seule réunion annuelle par session. Il serait urgent aussi d'amener les institutions spécialisées des Nations Unies à analyser les défis qu'il nous faut aujourd'hui relever sous un angle pluridimensionnel. Des questions aussi importantes que l'éducation et l'inclusion sociale mériteraient que l'on s'y intéresse au quotidien, et non pas seulement lors de manifestations de haut niveau.

115. **M. D'hoop** (Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Vienne, et Président de la Commission des stupéfiants), s'exprimant en visioconférence, déclare que les organes subsidiaires du Conseil devraient intensifier leurs efforts communs pour aider davantage les États Membres à faire face aux nouveaux problèmes que pose la pandémie de COVID-19. S'agissant plus spécifiquement des stupéfiants, il apparaît ainsi que la consommation de drogues progresse et qu'il est de plus

en plus aisé de se procurer des substances placées sous contrôle, y compris des analgésiques, dans certaines parties du monde. La Commission est hautement favorable à un renforcement de la coopération horizontale entre les organes subsidiaires, en particulier dans les domaines de nature transversale, et s'emploie elle-même à faciliter le partage d'informations et l'échange de bonnes pratiques et de leçons tirées de l'expérience. L'échange d'informations sur les méthodes de travail post-COVID contribuera grandement à renforcer la continuité du travail intergouvernemental et à reconstruire en mieux.

116. **M. Ocampo** (Professeur à la School of International and Public Affairs de l'Université Columbia et Président du Comité des politiques de développement), s'exprimant en visioconférence, déclare que les pays les moins avancés et ceux qui sont sortis ou devraient sortir de cette catégorie occupent une place prioritaire dans le programme des Nations Unies. L'amélioration de la capacité de production et la croissance économique seront des facteurs essentiels de la reprise post-COVID, eu égard à la disparition d'un grand nombre d'emplois dont la pandémie est à l'origine, non seulement dans les pays les moins avancés, mais aussi dans les pays en développement. S'agissant de la fiscalité, nombreux sont ceux qui pensent qu'il est nécessaire de lancer un nouveau cycle de négociations dans le cadre du Groupe des Vingt afin de rééquilibrer la situation, car celles qui se sont déroulées au cours de l'année précédente n'ont guère été favorables aux pays en développement.

117. **M^{me} Vukovich** (Présidente de l'Office hongrois de statistique et Vice-Présidente de la Commission de statistique), s'exprimant en visioconférence, met en avant l'importance que revêtent les statistiques dans divers domaines d'action. Le fait qu'elles soient intégrées et transversales favorise la planification et le suivi des aspects fondamentaux du développement, ainsi que l'analyse systématique de diverses questions complexes. Le rapport 2021 sur les objectifs de développement durable qu'a récemment publié la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales a ainsi rassemblé un ensemble impressionnant de données relatives à ces objectifs. La Commission de statistique continue de coopérer avec toutes les commissions fonctionnelles pour répondre à leurs besoins en matière de données, et ce dans tous les domaines d'action.

118. Des données fiables et de qualité constituent une composante essentielle de la résilience et d'un redressement inclusif. D'où la nécessité de remédier à la vulnérabilité des infrastructures de données dans de nombreux pays. Les investissements en la matière sont

indispensables pour assurer la pérennité des systèmes statistiques nationaux.

119. **M. Manolo** (Représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président de la Commission de la population et du développement), s'exprimant en visioconférence, déclare que les altérations de l'environnement occupent une place centrale dans le programme d'action issu de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994. Cette année, la Commission se concentrera sur le premier chapitre dudit programme, qui traite des liens réciproques entre population, croissance économique soutenue et développement durable. Les délibérations de la Commission devraient donc pouvoir apporter une contribution majeure aux questions cruciales que sont la dégradation de l'environnement et le changement climatique. En tant qu'organe fonctionnel axé sur les données, la Commission continuera à insister sur la nécessité de disposer de données démographiques ventilées, qui sont d'une importance vitale pour tenir l'engagement de ne laisser personne de côté. Les travaux de la Commission continueront également à être dirigés et pilotés par les États Membres.

120. **M^{me} Vanden Berghe** (Co-Présidente du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), s'exprimant en visioconférence, déclare que, si l'on veut que les politiques soient correctement élaborées, exécutées et évaluées, il faut disposer d'informations géographiques. Ces données, qui viennent compléter celles fournies par les statistiques, servent les objectifs de développement durable en ce qu'elles permettent de savoir ce qui se passe et en quel lieu. De nombreux intervenants ont souligné combien les interventions en cas de catastrophe se devaient d'être adéquates. Dans ce contexte, des experts techniques se sont ainsi récemment réunis pour apporter une aide aux Tonga grâce à des informations et analyses de données géospatiales.

121. Le Comité a défini, à l'intention des États Membres, des orientations suggérant d'avoir recours, pour l'élaboration de politiques nationales, aux cadres pour une administration efficace des biens fonciers et à des informations géospatiales intégrées. Il a également accordé une attention particulière à l'élargissement des connaissances et au renforcement des capacités – facteurs qui contribuent aux objectifs et priorités fixés par le Conseil.

122. **M^{me} Algayerova** [Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Europe (CEE)] indique que les cinq commissions régionales disposent chacune de structures intergouvernementales efficaces qui

œuvrent en étroite collaboration. La CEE fera de son mieux pour continuer à créer des synergies avec les autres organes subsidiaires du Conseil et accroître leur coopération.

123. **M^{me} Kana** (Cheffe du Département de la fiscalité internationale à l'Administration chilienne des impôts et Coprésidente du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale), intervenante, s'exprimant en visioconférence, considère qu'un système fiscal efficace et fonctionnel est indispensable pour réaliser les objectifs de développement durable. Elle souligne que les messages adressés par les États Membres lors de la présente réunion seront relayés au Comité et les invite à participer davantage à ses travaux.

La séance est levée à 13 heures.